Image not found or type unknown

travaux de plomberie suite à refoulement dans évier

Par **papycool66**, le **22/06/2010** à **16:10**

Bonjour.
J'ai eu un problème de refoulement des eaux usées dans les 2 éviers de ma cuisine, ça a duré plus de 3 mois avant d'avoir le plombier attitré à mon agence de location, qui est venu faire "le nécessaire"...
Pendant 2 mois tout était revenu dans l'ordre et voilà que ça refoule de nouveau ainsi qu'une fuite au niveau des réparations faites récemment.
L'agence m'a renvoyé le plombier qui a fait un nettoyage des tuyaux avec un produit nauséabond en me précisant qu'il ne pourra pas intervenir avant plusieurs jours pour arrêter la fuite à cause de ce produit. Quant au refoulement, il ne veux pas casser la dalle dans laquelle il y a un tuyau horizontal qu'il devrait changer mais en mettant un tuyau en pvc sous le plafond dans le hall, ça ne serait pas joli et qu'il avait d'autres chantiers à finir.
J'estime avoir été très très patient la première fois (plus de 3 mois). J'ai compris aussi qu'il ne voulait pas casser cette dalle pour faire le moins cher possible à la propriétaire qui avait donné son accord pour que les réparations adéquates soient faites. Pour moi ce serait un devis fait par le plombier ne comprenant pas cette phase de casse de dalle, mais là cela va être obligatoire et donc ce serait sur son compte et sur son temps, la raison de ce refus, enfin je crois.
Merci de me donner votre avis. Que puis-je faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés